

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-02-02-15

Date de convocation : 16 janvier 2026

Date d'affichage : 04 février 2026

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL ENTRE LA VILLE ET LE PROMOTEUR IMMOBILIER SAS ACTIVITÉ COURRIER DE PROXIMITÉ

Nombre d'élus : 27

Présents : 21

Représentés : 3

Votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le 02 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marie-Hélène HUCHET, Dominique SERVAIS, Salvador-Jean LUDENA, Sylvie HAUFF, Marc TIMSIT, Audrey de FERNEL, Jérôme DUVERNOY, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Roch DOSSOU, Pauline LACLEF, Dominique JAILLON, Loïc FLICHY, Magali PRADEL, Michel BOISRAME, Morgane LAMBLIN

Absents ayant donné pouvoir : 3

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Absents : 3

Géraldine LARDENNOIS

Frédéric RAVEAU

Christophe VAN DER WERF

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU la délibération n° 2025-26-05-04 du 26/05/2025,

VU la convention de PUP Ville NOISY-LE-ROI / SAS ACTIVITÉ COURRIER DE PROXIMITÉ,

VU la commission politique de la ville et urbanisme en date du 21 janvier 2026,

CONSIDÉRANT l'intérêt général de la mutation du Secteur Montgolfier, la nécessité de financer la réalisation des équipements rendus nécessaires par l'aménagement du quartier et l'importance de cette convention pour sécuriser les étapes du financement partiel des équipements et aménagements publics par la SAS ACTIVITÉ COURRIER DE PROXIMITÉ,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 contre : Jean-Michel RAGUENES, Morgane LAMBLIN, Magali PRADEL, Michel BOISRAME)

- 1) **APPROUVE** les termes de la convention de PUP entre la Ville de Noisy-le-Roi et le promoteur immobilier SAS ACTIVITÉ COURRIER DE PROXIMITÉ.
- 2) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de PUP avec la SAS ACTIVITÉ COURRIER DE PROXIMITÉ et tout document s'y afférant.
- 3) **DIT** que les recettes seront versées au budget.
- 4) **DONNE** tout pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération.

ANNEXE :

- **Convention de PUP Ville NOISY-LE-ROI / SAS ACTIVITÉ COURRIER DE PROXIMITÉ**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 02 février 2026

Le Maire
Marc TOURELLE